

Pays : Grèce

Commission : Conseils de l'UE sur la Jeunesse et le Travail

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail en incitant à la mobilité, l'innovation et l'inclusion sociale ?

Située en Europe du Sud-Est, la Grèce est membre de l'Union européenne depuis 1981 et constitue une république parlementaire dirigée par le Premier ministre Kyriákos Mitsotákis. Après une décennie marquée par une grave crise économique et sociale, le gouvernement poursuit aujourd'hui des réformes visant la modernisation économique, la transition numérique et la réduction du chômage, notamment chez les jeunes. L'intégration professionnelle des jeunes représente un défi majeur pas uniquement pour la Grèce, mais aussi pour l'Union européenne qui est confrontée à des transformations économiques rapides et à des disparités persistantes entre États membres. Si la mobilité favorise l'acquisition de compétences et la coopération européenne, elle peut également accentuer les déséquilibres lorsque certaines économies perdent durablement leurs jeunes talents.

Les écarts économiques entre États membres se traduisent par des situations contrastées sur le marché du travail européen. Tandis que certains pays connaissent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'autres restent confrontés à un chômage élevé des jeunes et à une émigration importante de diplômés. La Grèce a été particulièrement touchée par les conséquences de la Crise de la dette publique grecque, qui a entraîné une fuite durable des compétences vers d'autres économies européennes.

Par ailleurs, la transition numérique et écologique transforme les besoins professionnels, créant un décalage entre les qualifications des jeunes et les compétences réellement demandées par le marché du travail. De nombreuses formations existantes ne correspondent pas aux secteurs en croissance, ce qui accroît le chômage et limite l'efficacité de la mobilité professionnelle. Malgré l'existence de programmes européens tels que le Fonds social européen Plus et Erasmus+, une partie de la jeunesse reste éloignée de ces opportunités en raison d'inégalités sociales et d'inadéquations des qualifications. Pour la Grèce, l'enjeu consiste donc à concilier mobilité, innovation et inclusion sociale afin de favoriser une convergence économique durable au sein de l'Union.

La Grèce soutient pleinement les objectifs de l'Union européenne visant à renforcer l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Le pays considère que la mobilité, l'innovation et l'inclusion sociale constituent des leviers essentiels pour réduire les disparités économiques entre États membres et pour stimuler la croissance durable. La Grèce se fonde sur plusieurs engagements européens antérieurs, tels que le Pacte pour la jeunesse et les recommandations de la Commission européenne sur la mobilité et l'emploi des jeunes, et considère qu'une approche coordonnée et adaptée à chaque contexte national est indispensable.

Consciente des conséquences sociales et économiques de la fuite des cerveaux, la Grèce plaide pour un équilibre entre mobilité et maintien des compétences sur le territoire national. Elle soutient donc un policy mix combinant mesures de formation, d'accompagnement professionnel et de soutien aux projets entrepreneuriaux, afin de garantir que la mobilité profite à la fois aux individus et à l'économie nationale. Cette position reflète la volonté du pays de promouvoir une Europe solidaire, capable de réduire les inégalités et de favoriser la convergence sociale et économique.

La Grèce a participé activement aux dispositifs européens existants, tels que le Fonds social européen Plus et le programme Erasmus+, qui soutiennent la mobilité des jeunes et l'accès à la formation professionnelle. Le pays a également adhéré à la Garantie jeunesse, visant à faciliter l'emploi des jeunes dans l'ensemble de l'Union. Cependant, le gouvernement grec reconnaît que ces instruments nécessitent une amélioration pour répondre pleinement aux

besoins de ses jeunes. Dans ce cadre, la Grèce propose plusieurs mesures complémentaires. Tout d'abord, une sorte de retour encadré des jeunes diplômés, avec des incitations financières et des mécanismes d'accompagnement pour encourager le retour des jeunes diplômés dans le pays après une expérience professionnelle ou académique à l'étranger, ainsi que la reconnaissance accélérée et harmonisée des diplômes au niveau européen via une plateforme numérique centralisée. Ensuite, le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en valorisant les compétences acquises à l'étranger et en stimulant la création d'emplois qualifiés dans les secteurs porteurs de l'économie grecque. La Grèce entend également développer la formation aux métiers du futur à travers des programmes européens plus coordonnés pour former les jeunes aux secteurs en croissance tels que le numérique, les énergies renouvelables et le tourisme durable, afin de réduire le décalage entre les qualifications et les besoins du marché du travail. Enfin, le pays souhaite renforcer l'inclusion sociale et l'accessibilité des dispositifs existants pour les jeunes défavorisés, notamment par la création de guichets uniques numériques et l'accompagnement personnalisé, afin de réduire les obstacles sociaux à l'emploi et à la mobilité. Ces mesures traduisent l'engagement de la Grèce à renforcer la cohésion sociale et économique au sein de l'Union européenne, tout en valorisant les talents et en favorisant une Europe inclusive et solidaire.

La Grèce réaffirme sa position europhile et son engagement en faveur d'une Union européenne capable d'assurer une intégration durable des jeunes sur le marché du travail. Le pays défend une approche relativement équilibrée qui combine mobilité, innovation et inclusion sociale, tout en tenant compte des réalités nationales et des inadéquations des qualifications. Cette vision traduit la volonté de la Grèce de participer activement à la construction d'une Europe plus solidaire, innovante et équitable pour l'ensemble de ses jeunes générations.